



Union Départementale CGT  
1, place de la Libération  
93016 Bobigny cedex

☎ 01 48 96 36 37  
@ contact@cgt93.fr  
☎ 01 48 30 98 69

Communiqué de presse

## La lutte paye ! Un succès important pour la régularisation des 9 salariés sans papiers de l'hôtel social Ibis Bagnolet

Depuis le 20 juillet, des salariés sans papiers de l'hôtel social Ibis Bagnolet, luttent par la grève pour récupérer le paiement de leurs salaires, la reconnaissance de leur statut de salarié, et l'obtention de documents nécessaires à la constitution d'un dossier de régularisation.

Ils étaient 7 au départ, rejoints depuis par 3 autres collègues, dont deux aussi concernés par la question de la régularisation.

Des travailleurs de « 1<sup>er</sup> ligne » qui ont contribué à l'entretien, l'accueil et la gestion d'un centre d'hébergement d'urgence pour 800 personnes, ouvert en mars 2020 au plus fort de la crise sanitaire. Sans protection contre le covid, sans accès prioritaire à la vaccination, ils ont assumé une fonction sociale importante, auprès d'un public précaire, dans le cadre d'une mission publique diligentée par l'Etat.

Leur mobilisation a dans un premier temps fait plier leur patron véreux qui leur a versé une part des 5 mois de salaires impayés et a annoncé qu'il allait prochainement compléter ses paiements avec « un solde de tout compte ». Les heures supplémentaires, les heures de nuits et les Week ends, les congés payés continueront de manquer à l'appel. Mais les salariés, soutenus par la CGT, ne sont pas décidés à lâcher leurs dus : des dossiers aux prud'hommes sont en cours pour faire respecter tous les aspects du code du travail.

**S'agissant du volet de la régularisation, les salariés se sont retournés vers le donneur d'ordre, COALLIA, pour obtenir les documents nécessaires à la constitution d'un dossier. Une démarche légitime mais âpre, tant la culture des donneurs d'ordre dans ce type de situation est à la déresponsabilisation.**

Mais la détermination des « 9 de l'hôtel social de Bagnolet » aura amené COALLIA à entendre les revendications des salariés.

**Après une longue négociation, hier soir le directeur général de COALLIA a pris des engagements écrits pour fournir aux 9 salariés :**

**«-Les documents CERFA 15186\*03**

**-Les promesses d'embauche individuelles**

**-Un courrier d'accompagnement pour chaque salarié lors du dépôt en préfecture du 93, précisant les fonctions, l'engagement et le sérieux de chacun des salariés. »**

**Des documents qui devront être fournis dans les prochains jours pour finaliser les demandes de régularisation « dès le mois d'août. » d'après les écrits de la direction de COALLIA.**

**Des engagements qui répondent aux revendications des salariés qui ont décidé de suspendre leur mouvement et ainsi de lever le piquet de grève et d'annuler leur rassemblement devant le siège de COALLIA initialement prévu le 8 août.**

C'est un succès important qui marque une étape décisive dans le parcours engagé par les salariés pour sortir de l'invisibilité et d'une vulnérabilité que n'hésite pas à surexploiter des patrons voyous.

Ce combat pour la dignité, l'égalité, et les droits a reçu le soutien de nombreux parlementaires, élus, militants syndicaux, associatifs et politiques de la Seine-Saint-Denis. Un engagement qui a aussi pesé dans le rapport de force, et qui témoigne d'un souffle social et politique contre toutes formes d'exploitation et de domination, puissant sur notre territoire. Les salariés tiennent à saluer cet élan de solidarité.

**La CGT ne manquera d'accompagner collectivement les salariés dans la démarche qui s'engage pour la régularisation. Dans le cadre d'un conflit social qui concerne à fortiori une mission de service public liée au contexte si complexe et délicat de la crise sanitaire, nous demandons un dépôt et un suivi collectif des dossiers.**

Par ailleurs, le patron véreux de Global Service International, n'a pas fini d'entendre parler de la CGT : à la procédure prud'homale, une intervention concernant une procédure pénale est loin d'être exclue. Jamais nous n'accepterons un quelconque sentiment d'impunité dans ce type d'affaire.

Pour la régularisation des travailleurs sans papiers, la CGT continue de revendiquer, la réouverture des guichets physiques en préfecture, la simplification des démarches, la régularisation de plein droit sur la base de preuves de travail (facture, fiches de paie, contrat, etc.).

Nous réclamons la fin de cette injustice que constitue le bon vouloir des employeurs et des préfectures.

Bobigny le, 6 aout 2022

Contact presse : 06/22/33/04/56